



CONSEIL MUNICIPAL DE NEZEL SEANCE du 28 mars 2024

Nombre de Conseillers	En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 8
-----------------------	---

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Étaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Thierry LABARTHE, Antoine FOURNIER, Philippe OLLIVON, Marilisa TEIXEIRA, Benjamin CARRE

Pouvoirs : Nicolas VOGEL à Philippe OLLIVON

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Date de la convocation et de son affichage : 19 mars 2024

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Vote des taxes locales
- Demande de subvention D.E.T.R pour l'aménagement d'une aire de jeux et sécurisation des accès de l'Espace Pierre Brémard
- Demande de subvention D.E.T.R pour la sécurisation de l'école

Proposition d'ajout à l'ordre du jour :

- Convention de gestion voirie 2024/2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, approuve cet ajout à l'ordre du jour

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 23/05/2020 :

NEANT

Informations

Le procès-verbal des délibérations du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

1) Vote du compte de gestion 2023 DLB 2024 15

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de Mantes la Jolie et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Mantes la Jolie,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de Nézel pour le même exercice.

2) Vote du compte administratif 2023 DLB 2024 16

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023 faisant l'objet du Compte Administratif 2023.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur TURPIN, Maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif. Monsieur FOURNIER désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de Monsieur FOURNIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 28 mars 2024 prenant acte du compte de gestion,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Mantes ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité , le conseil municipal

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 184 141,79	G 1 339 709,02
	Section d'investissement	B 138 260,49	H 211 217,35
		*	*
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 28 687,06 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 88 342,87 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 1 410 745,15	= G + H + I + J 1 579 613,43
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 184 141,79	= G + I + K 1 368 396,08
	Section d'investissement	= B + D + F 226 603,36	= H + J + L 211 217,35
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 410 745,15	= G + H + I + J + K + L 1 579 613,43

3 - Affectation des résultats 2023 DLB 2024 17

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M57,
- Vu le compte administratif 2023,

Il est proposé que les résultats de l'exercice 2023 qui se traduisent par

CA 2023

	FONCTIONNEMENT 2023	INVESTISSEMENT 2023
recettes 2023	1 339 709.02	211 217.35
dépenses 2023	1 184 141.79	138 260.49
Résultat	155 567.23	72 956.86
Excédent cumulé	28 687.06	-88 342.87
Résultat d'exercice	184 254.29	-15 386.01

REPRISE DES RESULTATS BP 2024

Section de fonctionnement – Résultat CA 2023	184 254.29 €
Section d'investissement – Résultat CA 2023	-15 386.01 €
Résultat global de clôture N-1 (exercice 2023)	168 868.28 €

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit

Dépenses d'investissement - RAR fin 2023 à reporter sur BP 2024	0.00 €
Recettes d'investissement RAR fin 2023 à reporter sur BP 2024	0.00 €
Solde des restes à réaliser N-1 (E – D)	0.00 €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice :

Besoin de financement N-1 (B+F) (<i>besoin si résultat en rouge = négatif</i>) OU Excédent de besoin de financement N-1 (B+F) (<i>résultat positif</i>)	-15 386.01 €
--	--------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de reprendre les résultats

Investissement

Article 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép, si positif = rec) **-15 386.01 €**

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G) **15 386.01 €**

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G) **168 868.28 €**

**4 - Vote du budget primitif 2024
DLB 2024 18**

Le CONSEIL MUNICIPAL ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant le projet du budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité., le conseil municipal

ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	660 480,21	675 866,22
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 15 386,01	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		675 866,22	675 866,22
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 448 568,51	1 279 700,23
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 168 868,28
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 448 568,51	1 448 568,51
TOTAL DU BUDGET (4)		2 124 434,73	2 124 434,73

**5) Vote des taxes locales
DLB 2024 19**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état fiscal n°1259 TH – TF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- De Fixer les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière bâti	1 374 792	33.01	477 655
Taxe Foncière non-bâti	5 153	86.05	4 561
Taxe habitation	103 131	10.23	5 565
TOTAL			487 781

**6) Demande de subvention D.E.T.R pour l'aménagement d'une aire de jeux et sécurisation des accès de l'espace Pierre Brémard
DLB 2024 20**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire ou du Président concernant « **Aménagement d'une aire de jeux et sécurisation des accès de l'Espace Pierre Brémard** »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2024,

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Adopte l'avant-projet d'« **Aménagement d'une aire de jeux et sécurisation des accès de l'Espace Pierre Brémard** », pour un montant de 195 178 euros hors taxes (HT) soit 234 214 euros toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL/DSID/DETR 2024 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR	58 553.40 €	30%
Fonds de concours	68 312.30 €	35%
Reste à charge	68 312.30	35%

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 203 et 231 section d'investissement ;

Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

7) Demande de subvention D.E.T.R pour la sécurisation de l'école DLB 2024 21

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire ou du Président concernant **la sécurisation de l'école**

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2024,

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de « **Sécurisation de l'école** », pour un montant de **22 677 euros hors taxes (HT) soit 27 212 euros toute taxe comprise (TTC) ;**

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL/DSID/DETR 2024 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR	6 803.10 €	30%
Fonds de concours	7 936.95 €	35%
Reste à charge	7 936.95 €	35%

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 231 section d'investissement ;

Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**08) Convention de gestion voirie 2024 2026
DLB 2024 22**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler la convention de gestion relevant de la compétence voirie avec la Communauté Urbaine Grand Paris et Oise pour la période 2024-2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,
Approuve la convention de gestion avec CUGPSEO relative à la propreté manuelle et à l'entretien des espaces verts (tonte exclusivement) relevant de la compétence voirie du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

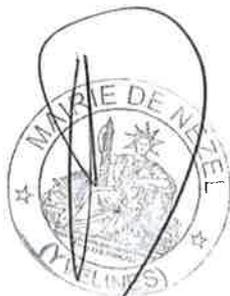
Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H00.

Rappel de la liste des délibérations

- Vote du compte de gestion 2023 : approuvée
- Vote du compte administratif 2023 : approuvée
- Affectation des résultats 2023 : approuvée
- Vote du budget primitif 2024 : approuvée
- Vote des taxes locales : approuvée
- Demande de subvention D.E.T.R pour l'aménagement d'une aire de jeux et sécurisation des accès de l'Espace Pierre Brémard : approuvée
- Demande de subvention D.E.T.R pour la sécurisation de l'école : approuvée
- Convention de gestion voirie avec la communauté urbaine Grand Paris Seine Oise : approuvée

Dominique TURPIN

Maire de Nézel



Le secrétaire de séance

Hélène MAHAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

**CONSEIL MUNICIPAL DE NEZEL
SEANCE du 28 mars 2024**

Nombre de Conseillers	En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 8
-----------------------	---

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Étaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Thierry LABARTHE, Antoine FOURNIER, Philippe OLLIVON, Marilisa TEIXEIRA, Benjamin CARRE

Pouvoirs : Nicolas VOGEL à Philippe OLLIVON

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Date de la convocation et de son affichage : 19 mars 2024

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Hélène MAHAUT	
Thierry LABARTHE	
Antoine FOURNIER	
Philippe OLLIVON	
Marilisa TEIXEIRA	
Yann ROMITI	